

Genève le 20 Mars 1815-

Monsieur

Chargé par le Congrès de veiller à la publicité de
la déclaration ci-jointe, j'ai l'honneur de vous la
transmettre avec prière de prendre les moyens les
plus propres à la faire connaître, soit dans votre
département, soit dans les pays voisins. —

Les Maires et autres autorités constituées, de même
que leur responsabilité la public dans leurs communes.

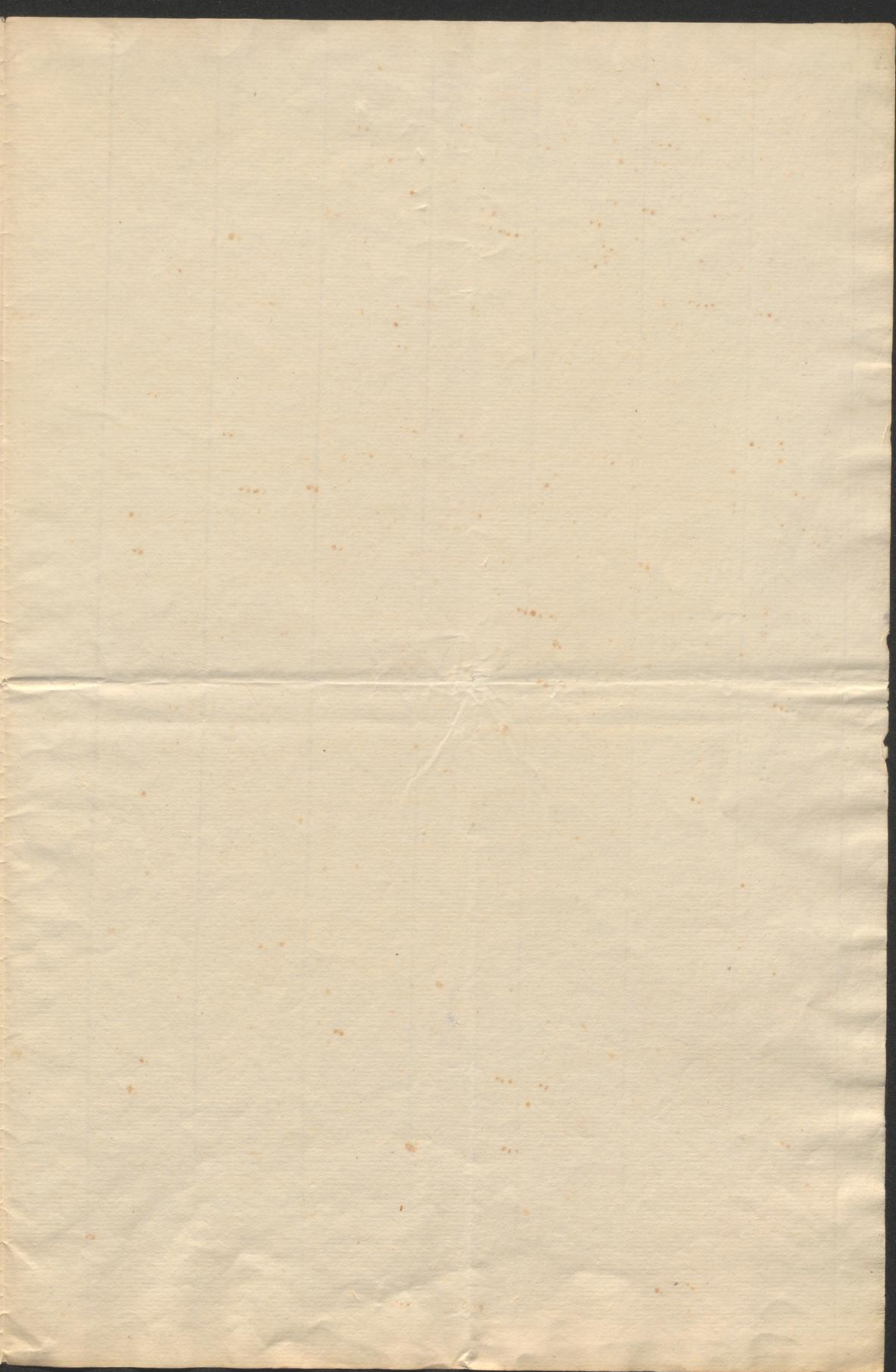
Agneés Monsieur l'assurance de la considération
distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être
votre très humble et très obéissant serviteur

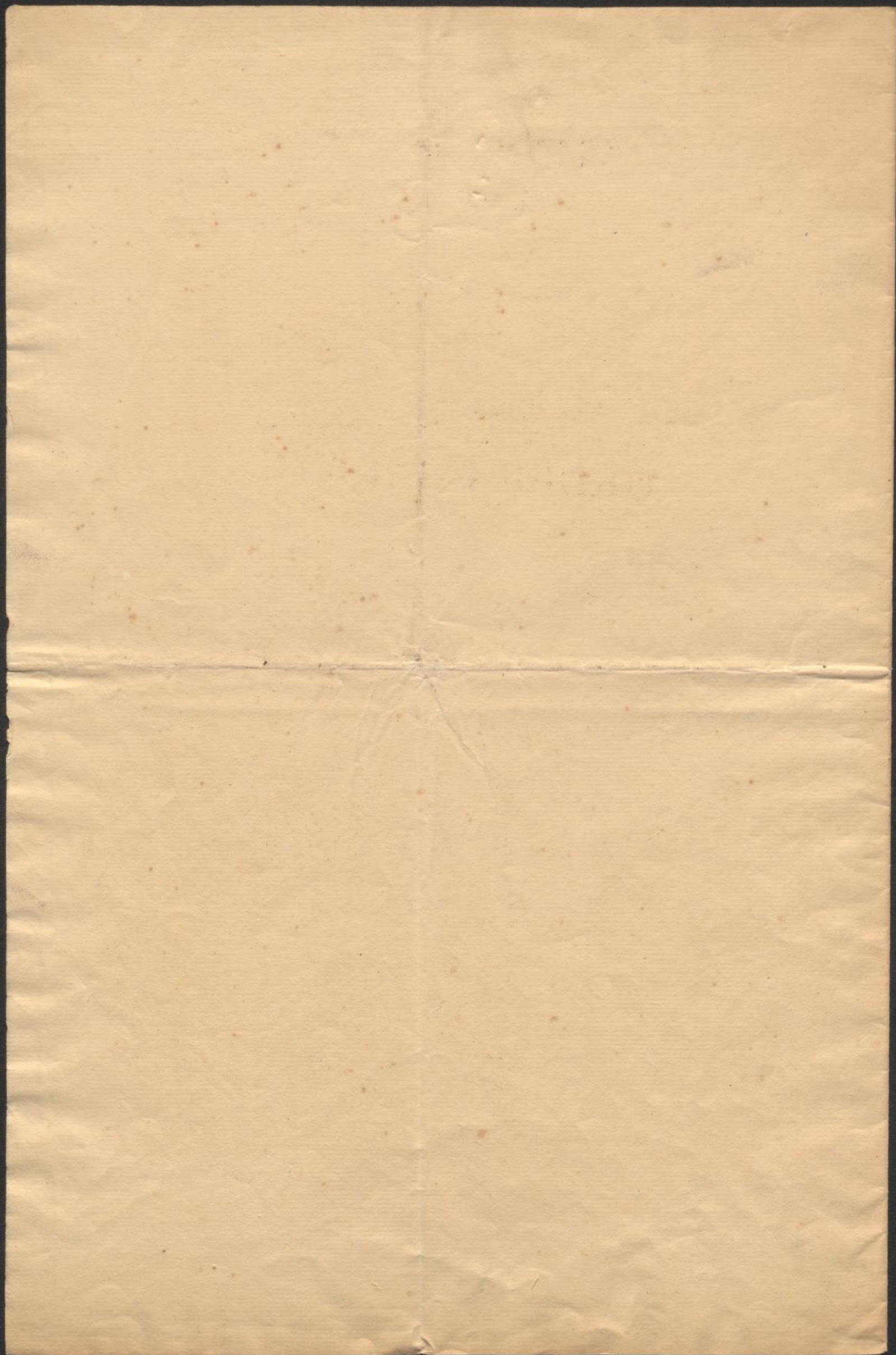
L'Ambassadeur de France près S. M. le Roi
de Sardaigne.

L. M. d'Ormonde

A Monsieur le M. H. Gerches -
Préfet de la Drome. —







Declaration

Les Puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies en Congrès à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Buonaparte, et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité, et à l'intérêt de l'ordre social une déclaration solennelle des sentimens que cet événement leur a fait éprouver.

En rompant ainsi la convention qui l'avoit établi à l'île d'Elbe, Buonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvoit attachée. En reparoissant en France avec des projets de trouble et de bouleversement, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté à la face de l'univers qu'il ne sauroit y avoir ni paix, ni trêve avec lui.

Les Puissances déclarent en conséquence que Napoléon Buonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique.

Elles déclarent en même tems que, fermement résolues de maintenir intact le traité de Paris du 30 Mai 1814 et les dispositions sanctionnées par ce traité, et toutes celles

quelles ont arrêtées, ou quelles arrêteront encore) pour le compléter et le consolider, elles employeront tous leurs moyens, et réuniront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet de tous les vœux de l'Europe, et but constant de leurs travaux, ne soit pas troublée de nouveau, et pour la garantir de tout attentat qui menacerait de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions.

Et, quoiqu'intimement persuadées que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera inégalement rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les Souverains de l'Europe, animés des mêmes sentimens et guidés par les mêmes principes, déclarent que si, contre tout calcul, il pouvait résulter de cet événement, un danger réel quelconque, ils seraient prêts à donner au Roi de France et à la Nation Française, ou à tout autre Gouvernement attaqué, dès que la demande en serait formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et à faire cause commune contre tous ceux qui entreprendraient de la compromettre.



La présente Déclaration, insérée au Protocole du Congrès
réuni à Vienne, dans la séance du 13 Mars 1815 sera
rendue publique. Fait et certifié véritable par les
Plénipotentiaires des huit Empires signataires du traité
de Paris.

Vienne le 13 Mars 1815.

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique des Cours.

Signé;

Autriche { Le Prince de Metternich
Le Baron de Wessenberg

Espagne { G. Gomez Labrador

France { Le Prince de Talleyrand
Le Duc de Dalberg
La Tour du Pin
Le Cte Alexis de Mioselles

Grande
Bretagne { Le Duc de Wellington
Clancarty
Cathcart
Lord Stewart

Portugal { Le C. Palmella
Salvador
Lobo

Prusse { Le Prince de Hardenberg
Le P.^{re} de Humboldt

Russie { Le Cte Rasoumowsky
Le Cte de Stoukellberg
Le Cte de Repelbrode

Suède { Le Cte de Lowenthalm

pour copie

— Amund —

134/4